

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



Spolapon AS 124 AM BA

Date de création	29/05/2018			13 rue Louis Blériot
Date de révision	17/08/2021	Numéro de version	4.0	77290 COMPANS

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Substance / mélange Spolapon AS 124 AM BA
 Numéro mélange
 UFI 110801
 4SUV-794U-300J-DRDA
 Autres noms du mélange
 Sulfuric acid, mono-C12-14 (even numbered)-alkyl esters, ammonium salts; Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, ammonium salts

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations prévues du mélange**

Agent tensio-actif de base pour la production de nettoyeurs et de produits cosmétiques

Utilisation principale prévue

PC-UNC Produits chimiques - non catégorisés

Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Nom ou raison sociale Enaspol a. s.
 Adresse Velvety 79, Rtyň nad Bílinou, 415 01
 République Tchèque
 Numéro d'identification de l'entreprise 25006339
 N° TVA CZ25006339
 Téléphone +420 703 146 416
 Email enaspol@enaspol.cz
 Adresse web http://www.enaspol.cz

L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom Tážna Polmová
 Email polmova@enaspol.cz

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.
 Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.
 Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.
 Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.
 Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U, 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.
 Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.
 Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.
 Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS, C.H.U, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.
 Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008**

Le mélange est classé comme dangereux.

Skin Irrit. 2, H315
 Eye Dam. 1, H318
 Aquatic Chronic 3, H412

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Spolapon AS 124 AM BA

Date de création	29/05/2018		
Date de révision	17/08/2021	Numéro de version	4.0

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Substances dangereuses

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et les savons.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances et des additifs mentionnés ci-dessous.

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CE: 931-558-1 Numéro d'enregistrement: 01-2119519217-42-0012	Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates	24-27	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2, H319: 10 % ≤ C < 20 % Eye Dam. 1, H318: C ≥ 20 %	1
Index: 607-705-00-8 CAS: 65-85-0 CE: 200-618-2	acide benzoïque	0,1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 1, H372 (poumons (inhalation))	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Spolapon AS 124 AM BA

Date de création	29/05/2018		
Date de révision	17/08/2021	Numéro de version	4.0

Remarques

- 1 Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques - UVCB.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Protéger la victime contre l'hypothermie. Si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil. Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

En cas d'ingestion

Ne pas induire le vomissement - même l'induction de vomissement peut entraîner des complications, par exemple dans le cas des détergents et d'autres substances qui génèrent de la mousse.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Peut irriter les voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Spolapon AS 124 AM BA

Date de création	29/05/2018		
Date de révision	17/08/2021	Numéro de version	4.0

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

Classe de stockage

12

Température de stockage

min 5 °C, max 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent tensio-actif de base pour la production de nettoyeurs et de produits cosmétiques

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange ne contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

DNEL

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates			
Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet
Ouvriers	Par inhalation	285 mg/m ³	Effets chroniques systémiques
Ouvriers	Cutanée	4060 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Par inhalation	85 mg/m ³	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Cutanée	2440 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Orale	24 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques

PNEC

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates	
Voie d'exposition	Valeur
Eau potable	0,102 mg/l
Eau de mer	0,0102 mg/l

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Spolapon AS 124 AM BA

Date de création	29/05/2018		
Date de révision	17/08/2021	Numéro de version	4.0

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates	
Voie d'exposition	Valeur
Eau (fuite intermittente)	0,036 mg/l
Sédiments d'eau douce	3,58 mg/kg de sédiment sec
Sédiments marins	0,358 mg/kg de sédiment sec
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	1,35 mg/l
Terre (agricole)	0,654 mg/kg de sol en poids sec

8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection couvrantes ou un masque de protection (conforme à EN 166)

Protection de la peau

Utiliser des gants de protection imperméables, résistant aux produits chimiques (conforme à EN 374-1):

contact permanent:

matière: caoutchouc nitrile

épaisseur du gant : 0,11 mm

Résistance à la perméation > 480 min

classe de perméation : 6

contact accidentel, éclaboussure :

matière : caoutchouc nitrile

épaisseur du gant : 0,11 mm

Résistance à la perméation > 480 min

classe de perméation : 6

Les gants employés doivent être conformes aux spécifications énoncées dans la directive 89/686/EEC et la norme EN 374-1 correspondante.

Avertissement supplémentaire:

Les données fournies le sont suivant notre propre expérience, la littérature spécialisée ou sont déduites de données concernant des substances équivalentes. La variation des conditions (température, ...) peut diminuer sensiblement la durée de vie des gants résistant aux produits chimiques et leur temps de perméation peut être plus faible qu'indiqué dans la norme EN 374-1. Il est recommandé d'observer les recommandations du fabricant pour déterminer les épaisseur, matières et perméabilité appropriées.

Protection respiratoire

Une protection des voies respiratoires est nécessaire si des fumées/aérosols se sont formés en cas de ventilation insuffisante.

Types de filtres recommandés:

Filtre A (conforme à EN 14387 + A1) contre les gaz organiques et vapeurs de produit organiques avec un point d'ébullition > 65°C.

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore, incolore à jaunâtre
Odeur	négligeable, produit spécifique
Point de fusion/point de congélation	<5 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100 °C
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Spolapon AS 124 AM BA

Date de création	29/05/2018	Numéro de version	4.0
Date de révision	17/08/2021		

Point d'éclair	>100 °C
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	5,5-6,5 (3% solution à 20 °C)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Viscosité	0,2 Pa.s
Solubilité dans l'eau	facilement soluble dans l'eau froide
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	log Pow 0,8 (22°C)
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	
densité	1,03 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible

9.2. Autres informations

Propriétés comburantes	Le produit n'a pas de propriétés oxydantes.
Propriétés explosives	Le produit n'a pas de propriétés explosives.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dans des conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse avec d'autres substances ne se produit.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Orale	DL ₅₀		>2 ml/kg		Rat (Rattus norvegicus)		Avis d'expert	Enaspol
Orale	DL ₅₀	OECD 401	1800 mg/kg pc		Rat (Rattus norvegicus)		Avis d'expert	
Cutanée	DL ₅₀	OECD 402	2000 mg/kg pc		Rat (Rattus norvegicus)		Avis d'expert	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Spolapon AS 124 AM BA

Date de création 29/05/2018

Date de révision 17/08/2021

Numéro de version 4.0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Espèce	Méthode de détermination
Peau	Irrite	OECD 404		Lapin	Avis d'expert

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Espèce	Méthode de détermination
Œil	Lésions oculaires graves	OECD 405		Lapin	Avis d'expert

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Peau	Ne provoque pas de sensibilisation	OECD 406		Cochon d'Inde		Avis d'expert

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Organe spécifique visé	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Négatif	OECD 471			Bactéries (Salmonella typhimurium)		Avis d'expert
Négatif	OECD 476			Souris		Avis d'expert

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Résultat	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale		OECD 453		Non cancérigène	Rat (Rattus norvegicus)		Avis d'expert

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Spolapon AS 124 AM BA

Date de création 29/05/2018
Date de révision 17/08/2021
Numéro de version 4.0

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe spécifique visé	Résultat	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	NOAEL	OECD 408	488 mg/kg pc/jour	Foie		Rat (Rattus norvegicus)		Avis d'expert

Toxicité à dose répétée

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates

Voie d'exposition	Paramètre	Résultat	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Cutanée	NOAEL		OECD 411	400 mg/kg pc/jour		Souris		Avis d'expert

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

non indiqué

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aiguë

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Méthode de détermination	Source
CL ₅₀		13 mg/l	48 heures			Avis d'expert	Enaspol
CE ₅₀		13,5 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		Avis d'expert	Enaspol
CL ₅₀	OECD 203	3,6 mg/l	96 heures	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		Avis d'expert	
CE ₅₀		4,7 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		Avis d'expert	
CE ₅₀	EU C.3 (87/302/EEC)	11 mg/l	72 heures	Algues (Scenedesmus subspicatus)		Avis d'expert	

Toxicité chronique

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Méthode de détermination
NOEC		≥1,357 mg/l	42 jours	Poissons (Pimephales promelas)		Avis d'expert

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Spolapon AS 124 AM BA

Date de création 29/05/2018

Date de révision 17/08/2021

Numéro de version 4.0

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Méthode de détermination
NOEC	EU C.3 (87/302/EEC)	3 mg/l	72 heures	Algues (Desmodesmus subspicatus)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Les tensioactifs sont biodégradables conformément au règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, tel que modifié. Le mélange est biodégradable.

Biodégradabilité

Spolapon AS 124 AM BA

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Méthode de détermination	Résultat	Source
						Facilement biodégradable	

Ammonium C12-14 (even numbered) alkyl sulphates

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Méthode de détermination	Résultat	Source
	OECD 301D	65,5 %			Avis d'expert	Biodégradable	EMPLA T Č. 8/2016
	OECD 301B					Facilement biodégradable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Insignifiant.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau et mobile dans le sol. En cas de pluie, la contamination des lits de rivière est possible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Non indiqué.

RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Spolapon AS 124 AM BA

Date de création	29/05/2018		
Date de révision	17/08/2021	Numéro de version	4.0

Code de la catégorie de déchets

16 03 05* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

(*) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents tel que modifié.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'ERC a été effectuée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les poumons (par inhalation) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et les savons.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Spolapon AS 124 AM BA

Date de création	29/05/2018		
Date de révision	17/08/2021	Numéro de version	4.0

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADR	Accord relatif au transport international routier d'objets dangereux
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique (chronique)
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE ₅₀	Concentration d'une substance à laquelle 50 % d'une population est affectée
CL ₅₀	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL ₅₀	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
Numéro ONU	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
Skin Irrit.	Irritation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép.
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Spolapon AS 124 AM BA

Date de création	29/05/2018		
Date de révision	17/08/2021	Numéro de version	4.0

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

La version 4.0 remplace la version de la FDS du 29/05/2018. Les modifications avaient été réalisées dans les sections 1, 2, 3, 15 et 16.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.